

CAPL n°2 et n°3 du 30 septembre 2010 Recours de notation.

Les CAPL des cadres B et C se sont réunies le 30 septembre 2010, elles devaient émettre un avis sur les recours de notation formulés par les agents.

L'approbation des procès verbaux du 24 juin 2010:

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.

RECOURS EN NOTATION

Neuf agents de catégorie B et quatre agents de catégorie C ont fait un recours de notation. Deux recours de catégorie B étaient irrecevables.

Après débat, la direction a décidé de modifier la note de deux agents en C et deux agents en B. Nous avons voté **pour** cette décision. Nous avons soutenu le relèvement de la note des agents considérant que de part la nature de leurs fonctions et leur disponibilité au sein des services, ils méritaient amplement une bonification.

Nous avons voté **contre** la décision de la direction de maintenir à la note de référence les autres agents et nous nous sommes abstenus pour un agent C pour des raisons extra professionnelles.

Nous estimons en effet qu'après avoir pris connaissance de la situation et des motifs des recours des agents, la plupart des cas aurait mérité une bonification. D'autre part, nous voulions ainsi protester contre le principe de ne pouvoir bonifier que 50% des agents.

Pour FO, seule la qualité du travail fourni doit être prise en compte.

Les demandeurs n'ayant pas obtenu satisfaction, ont la possibilité de faire un recours en CAP Centrale. Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter.

ELUS F.O.-DGFIP CAPL N°3

Alain BOUM (SD FO DGFIP), **Christian TARABLA** (T.Plaisir Hosp), **Marie-Alice COL** (SIP Poissy)

ELUS F.O.-DGFIP CAPL N°2

Alain BOUM (SD FO DGFIP Expert), **Marie-Alice COL** (SIP Poissy, Expert)
Chantal DUJARRIER (TG EMR), **Arnaud THOMINE-DESMAZURES** (D.I Montcalm)

FO DGFIP 78

Secrétaire Départemental et permanent : Alain BOUM, TG, 2^e étage, Local F.O.-DGFIP

Tel / Fax : 01.30.84.62.96 / Courriel : fo.078@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/078